

AVIS

La Société du Crédit communal à Bruxelles est autorisée, par arrêté du 29 octobre 1918, à contracter un emprunt, pour compte de plusieurs administrations, de 200 millions de francs, au taux de 4 p. c.

Bruxelles, le 29 octobre 1918.

LE CHEF DE LA SECTION DES FINANCES
près le gouverneur général en Belgique,
POCHHAMMER.

La Belgique sous la Botte allemande

**LES AVIS, PROCLAMATIONS
& NOUVELLES DE GUERRE
ALLEMANDS**

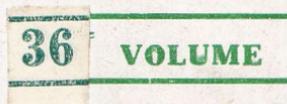
publiés en Belgique pendant l'occupation

Du 21 Octobre au 11 Novembre 1918

*y compris les Arrêtés qui n'ont pas été affichés
ainsi que les Documents Historiques concernant la Paix*



Édition honorée de la Souscription officielle
de la plupart des Administrations Communales de Belgique.



Prix : Fr. 1.50

LES ÉDITIONS BRIAN HILL
Rue de l'Arbre-Béni, 106 b, IXLLES-BRUXELLES